

Appel à Projets Transition écologique et travail





16 juin 2022





Ordre du jour

2

- 1. Présentation du réseau ARACT/ANACT
- Eléments de contexte
- 3. L'appel à projets
 - L'incubateur
 - Le FACT Territorial
 - Modalités



Intervenants:

Alix TARRARE

Chargée de projets FACT

Délégation au pilotage des partenariats
et projets réseau

ANACT



Anne ANDRIEU

Chargée de missions

ARACT Normandie



Xavier LEROY
Chargé de missions
ARACT Hauts-de-France



Sophie CABARET
Chargée de missions
ARACT Hauts-de-France

Les Aracts

- ▶Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail
- ◆Association Loi 1901
- ▶Inscrite au sein du réseau de l'Anact

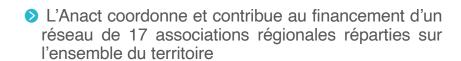




www.hautsdefrance.aract.fr



LE RÉSEAU



- Un effectif total d'environ 280 salariés (¹/₄ Anact et ³/₄ Aract)
- Objectifs du réseau fixés dans un COP signé avec l'Etat pour 4 ans (2018-2021)



Le réseau a une mission de service public précisée dans le Décret n°2015-968 du 31 juillet 2015



- Améliorer les conditions de travail et la performance, en agissant sur l'organisation du travail et les relations professionnelles.
- Concevoir et diffuser des méthodes et outils pour concilier durablement qualité de vie au travail et performance.
- Conduire une activité de veille et d'étude sur les enjeux et les risques liés aux conditions de travail afin d'aider les pouvoirs publics et les partenaires sociaux à mieux appréhender les besoins émergents.



- ◆Appuyer les TPE, PME et PMI régionales à construire & enrichir leur projet de changement dans des démarches d'amélioration des conditions de travail et de la performance
- ♦ Expérimenter, Capitaliser, Transférer
- ▶ Elaborer des méthodes de conduites de changement concerté innovantes et les diffuser le plus largement possible (entreprises, partenaires sociaux, consultants, institutionnels, etc.)



- L'organisation du travail est un des déterminants de la qualité des conditions de travail
- Le dialogue social et professionnel est une des conditions de réussite du changement
- L'analyse du travail comme support pour agir sur les conditions de travail, la performance
- Le développement des personnes contribue à la performance des organisations.
- Des invariants méthodologiques avec une approche paritaire et participative
- ▶ L'adoption d'une posture de facilitateur équidistant



Contexte général



Constat: Changement climatique

Impacts: économiques, sociaux, environnementaux :

(coût des énergies, épuisement de ressources, migration climatique,)

=> évolution sur les modes de vie, de consommation et de production

Pour les entreprises / organisations :

nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble.

Tendances : économie locale, économie circulaire, économie de partage, économie de service, économie de la fonctionnalité, économie sociale et solidaire, agroécologie, permaculture, ...

Contexte général

Les projets de transition écologique pour les entreprises Questionnent la transformation du travail

Quels impacts sur leurs métiers?

Quelles **compétences** devront-ils disposer pour appréhender les changements à venir ? Ces compétences existent-elles aujourd'hui ? Quels impacts sur les relations sociales, la **Qualité de Vie et des Conditions de Travail**, la santé ?

• • •

Comment l'intégrer dans la **stratégie de l'entreprise, développer de nouvelles organisations du travail ?** quelle **appropriation** du sujet par les différents acteurs de l'entreprises ? Comment se transformer et **innover** ?

Même si :

- la transition écologique peut-être vue également comme une opportunité de création et de reconversion d'emplois
- Ou portée dans des démarches plus globales de RSE des entreprises associant les 3 piliers : économique, social et environnemental

Souvent ces projets semblent traités sous un angle **technico économique** afin de réduire les externalités ou faire face à des vulnérabilités environnementales.

Comment intégrer le plus en amont possible les questions du travail pour en faire un enjeu de réussite et de performance et non en faire une variable d'ajustement du projet



Contexte général

Des territoires Hauts-de-France et Normandie en mouvement :





- **Des dynamiques collectives** ambitieuses engagées comme par exemple rev3 en Hauts-de-France,
- Des dispositifs mis en place pour accompagner les entreprises dans la transition par les acteurs économiques, de la recherche, ...

•

=> Quel positionnement pour cet Appel à Projets ?

Positionner les questions de transformation du travail, d'amélioration des conditions de travail et du dialogue social au cœur des projets de transition écologique des entreprises

- Mobiliser les organisations/entreprises sur les enjeux et opportunités du travail dans les projets de transition écologique, anticiper et accompagner cette transformation
- Intégrer dès la conception des projets de transition écologique des objectifs socioorganisationnels en complément d'objectifs environnementaux et technico-économiques
- Expérimenter leur mise en application dans les entreprises afin d'en faire un facteur d'accélération et de réussite des projets de transition écologique.
- Capitaliser et partager des connaissances sur la place de la transformation du travail dans la transition écologique et sur les méthodologies de prise en compte de ces questions dans les stratégies et projets d'entreprise.

Le dispositif

15



En mettant en place 2 dispositifs :

- Un incubateur de projets
- Un financement FACT
 - nouvelle modalité de mobilisation du FACT ancrée sur le territoire sélectionné par l'ANACT, en charge de la gestion du fonds.
 - > 500 K€ pour 12 à 15 projets sélectionnés en régions Hauts-de-France et Normandie.

Comité de pilotage :



Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)



DIRECTION RÉGIONALE ENVIRONNEMENT AMÉNAGEMENT LOGEMENT







Appel à Projets

Projets attendus



- Intégrer l'amélioration de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail pour toutes et tous prenant en compte les métiers, parcours et conditions de travail des femmes et des hommes afin de permettre aux salariés de faire un travail de qualité dans de bonnes conditions et répondre ainsi aux préoccupations économiques, sociales et environnementales de l'entreprise
- Anticiper les transformations dans le travail : contenu, organisation, relations, dialogue professionnel...
- Mettre en place de nouvelles approches coopératives à l'échelle du territoire et de l'écosystème de l'entreprise
- Anticiper les enjeux de montées en compétences, sur les questions relatives aux transformations du travail, des entreprises (direction, représentants des salariés) et des acteurs relais territoriaux accompagnant des projets transitions écologiques

Exemples de projets:

- Développement du volet Social de la RSE pour une performance globale, articulant le social et l'environnemental
- Évolution du produit ou service et nouvelles organisations du travail
- Développement de nouvelles formes de coopérations et collaborations associées à un projet de transition écologique
- Le Dialogue social et la participation des salariés aux projets de changement
- Eco production

• ...



Exemples de projets attendus

Je suis une PME - TPE, ...

je souhaite être accompagnée par un consultant pour déployer une démarche de QVT dans ma démarche RSE ou anticiper l'organisation du travail dans un changement de process lié à un projet d'écoconception

Je suis un réseau d'entreprises, un acteur relais en appui des entreprises, ...

je propose une action collective à des PME - TPE pour les aider à appréhender un nouveau modèle économique impliquant de nouvelles formes de coopération

Je suis une organisation syndicale, une fédération d'employeur,...

J'accompagne mes adhérents pour ancrer dans la pratique les nouvelles prérogatives environnementales du CSE



Je suis un acteur relais du territoire, une chambre consulaire, une structure ressource pour les TPE – PME,...

Je développe ou consolide un dispositif pour inclure les questions de transformation du travail dans un l'accompagnement des TPE PME à la transition écologique mon territoire



Je suis un opérateur de branche un OPCO, une mutuelle,...

Je souhaite mesurer l'impact de la transition écologique sur mon secteur pour en définir des plans de mobilisation et professionnalisation des acteurs de l'entreprise de mon secteur ...



Projets attendus

Les projets éligibles s'inscrivent nécessairement dans :

- une démarche individuelle d'une entreprise ou d'une association de moins de 300 salariés quel que soit son secteur d'activité
- une démarche collective territoriale interprofessionnelle ou sectorielle portée par des acteurs ressources de proximité (fédération, chambres consulaires, réseau d'entreprises, SPST, OPCO...) au bénéfice d'entreprises ou associations de moins de 300 salariés

Les projets déposés pourront être à des stades de maturité différents :

- **De l'idée formalisée** par un travail préparatoire et de conception du projet
- A l'initiative existante souhaitant s'enrichir ou se réorienter.

L'incubateur



Un incubateur en Hauts-de-France, un incubateur en Normandie pour :

- Challenger les projets de transition écologique sur les questions du travail afin de les enrichir/consolider et de les rendre socialement plus durable
- Appuyer les démarches de transformations organisationnelles pour répondre aux évolutions de la transition écologiques
- Permettre d'identifier les ressources sur le territoire et les voies de développement des projets à disposition des entreprises

Mettre en réseau

En partenariat avec les acteurs du développement économique, de l'innovation, de la transition ... sur le territoire

L'incubateur

Phase 1 collective

4 octobre en Normandie, le 6 octobre en Hauts-de-France

- Présentation du projet
- •Enrichissement de la feuille de route et mise en réseau
- •Identification de dispositifs d'appui techniques et/ou financiers

Phase 2 individuelle

- •Présentation des propositions de la nouvelle feuille de route en interne et/ou aux partenaires du projet
- •Appui du tuteur
- •Enrichissement de la feuille de route

Phase 3

25 octobre en Normandie, le 27 octobre en Hauts-de-France

Présentation de la nouvelle feuille de route enrichie en commission d'orientation

Le FACT - fonds pour l'amélioration des conditions de Travail

7

Le Fact, c'est quoi?

- Un dispositif d'aide publique géré par l'Anact par délégation du ministère du travail;
- Un moyen de soutenir financièrement des projets innovants conduits par ou pour des PME / des associations sur le champ de l'amélioration des conditions de travail;
- Un fonctionnement par appels à projets :
 - 2 AAP nationaux thématiques / an ;
 - 1 AAP sectoriel / an;
 - 2 AAP territoriaux / an => renforcement des initiatives régionales
- La possibilité, à titre exceptionnel, de soutenir des projets hors AAP.

Le Fact en quelques chiffres

- 4 millions d'euros / an pour 2022-23
- 60 à 80 dossiers engagés / an
- 500 000 à 900 000 euros / AAP
- 12 à 30 projets retenus par AAP
- 30 à 50 % des dossiers déposés sont retenus
- 70% des projets retenus sont des actions collectives ou des projets de branches
- Environ 250 TPE/PME touchés / an

Programmation 2022







A			: <i>!!-</i> !
		iers ner	ional #1
APPC	apio	cto nat	$\mathbf{IOIIGI} \mathbf{\pi} \mathbf{I}$

Renforcer la culture de la prévention des risques professionnels dans les TPE-PME Accompagner le développement et l'appropriation durable d'une culture de la prévention – risques matériels, psychosociaux, pénibilité, usure;

Donner la primauté à la prévention primaire ;

 Accompagner et outiller les petites structures dans la prise en compte le plus en amont possible des questions liées aux conditions de travail 20 projets retenus:

- 6 actions de branche;
- 1 action-collective;
- 13 actions individuelles

pour un montant de 590 K€

Appel à projets national #2

Travail hybride : faire évoluer le management et l'organisation ?

• Réinterroger et repenser les pratiques du management au regard des récentes transformations du travail – crise sanitaire, télétravail, autres tendances de fond ;

 Enjeux de changement d'approche, d'expérimentation de nouveaux modes d'organisations et de management pour faire face aux évolutions du travail. Webinaire consultable en replay

Dépôt des demandes jusqu'au 21/09 Commission d'examen des dossiers le 30/09

Appel à projets sectoriel

Filière logistique & transport

Accompagner des démarches de prévention des risques professionnels et d'amélioration de la QVT spécifiques à l'échelle d'un secteur d'activité, d'une filière particulière Développer, à l'échelle des branches, des offres de services, Soutenir les échanges entre partenaires d'une même filière

Webinaire consultable en replay

Dépôt des demandes jusqu'au 30/09 Commission d'examen des dossiers mi octobre

+ 2 Appels à projets territoriaux dont celui en HDF et Normandie

Qui peut bénéficier du Fact?

• Les entreprises ou associations dont l'effectif est inférieur à 300 salariés.

3 modalités d'action possibles

- Action individuelle
- Action collective territoriale
- Action de branche

- Les organisations professionnelles ou interprofessionnelles régionales ou locales ;
- Les syndicats d'employeurs, de salariés ;
- Les services de prévention et de santé au travail ;
- Les chambres consulaires ;
- Et autres acteurs relais territoriaux.

Les structures publiques ne sont pas concernées par ce dispositif, elles peuvent, en revanche faire appel au FIACT ou au FIRH;

https://www.fonction-publique.gouv.fr/fonds-dinnovation-rh-et-fiact

En revanche, elles peuvent être partenaires d'un projet.

En résumé, 3 types d'actions attendues

Engagement conventionnel sur 2 ans



Finalités



Démarche



Livrables



Financement

FACT « Individuel »

Expérimentation

-

Projet innovant, participatif au sein d'une structure Intervention consultant

_

Bilan de l'action Factures acquittées Fiche auto-évaluation

_

12 à 14 j consultant 1000 € / jour

FACT « Action collective»

Expérimentations et Capitalisation

Projet innovant, participatif
3 à 10 structures
Interventions consultant
Alternance de temps d'appui
intra entreprise et de
regroupements collectifs
(cadrage, outillage, REX,...)

Bilan de l'action Co Bilan / structure Factures acquittées Justificatif temps porteur Fiche auto-évaluation

6 à 8 j consultant / structure 1000 € / jour + 6000 € coordination / capitalisation

FACT « Branche» territorial

Capitalisation, production d'outils et méthodes à des fins de transfert

-

Projet innovant, participatif, multi-partenarial Différentes registres et modalités d'actions réalisés par le porteur et des prestataires externes

Bilan de l'action Bilan comptable certifié Livrables associés au projet Fiche auto-évaluation

Co-financement (80%)
Plafond 100 K€
Frais de personnel et prestations externes

Les critères de décision pour la commission d'examen des dossiers

Une commission ad'hoc examine les dossiers déposés et sélectionne ceux qui bénéficieront d'une subvention Fact, au regard :

De critères permanents

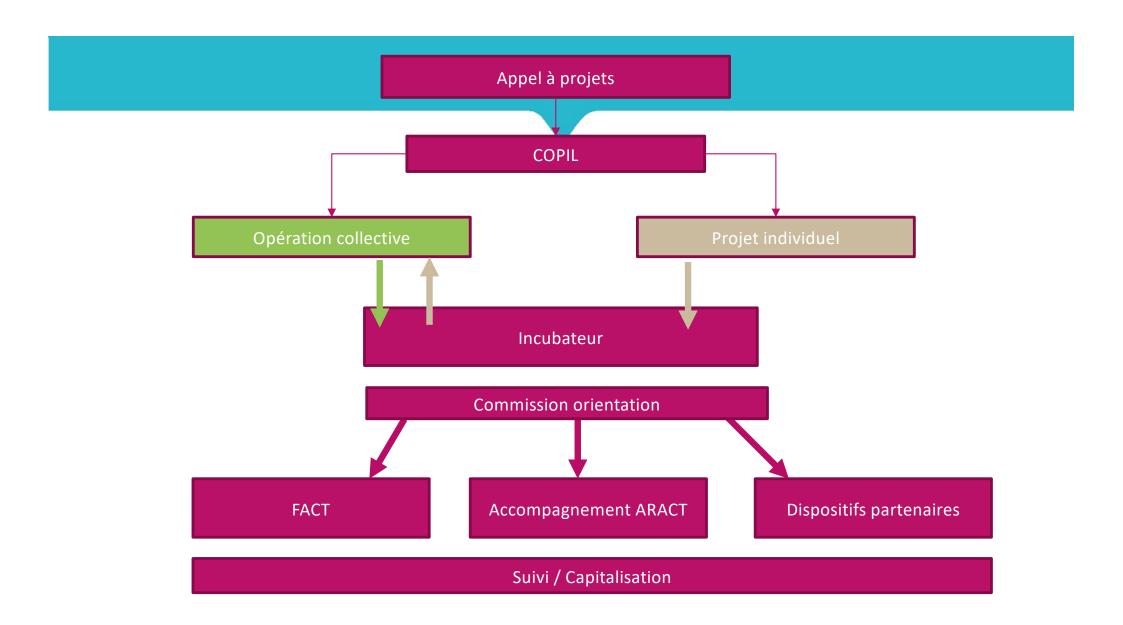
- *Eligibilité* du porteur (statut) et des actions proposées (appui-conseil, ingénierie, transfert)
- Innovation: envisagées et / ou approches nouvelles et ambitieuses au regard du contexte spécifique de l'entreprise, du secteur d'activité ou du territoire concerné, pour répondre à des besoins en lien avec l'amélioration des conditions de travail
- Particularités méthodologiques : paritarisme, démarche participative, expérimentations, stratégies d'actions innovantes,...
- Potentialités d'impact : nombre de personnes concernées, actions de transfert / diffusion envisagées, ...
- Branches ou secteurs d'activités concernées : secteurs à risques, pas ou peu engagés dans des démarches de prévention, d'amélioration des conditions de travail, ...

De critères spécifiques fixés et précisés dans l'appel à projets

- Objectifs d'amélioration des conditions de travail, du dialogue social, en lien avec la transition écologique (AAP);
- Qualité des partenariats : mobilisation de partenaires politiques et techniques pertinent au regard du thème de l'AAP;
- Branches ou secteurs d'activités concernées : secteurs ou métiers ciblés par l'AAP, ...
- Le respect de *l'enveloppe financière* dédiée.

Pour déposer un dossier

3



Modalités

Télécharger l'appel à projets sur le site de l'ARACT Hauts-de-France ou le site de l'ARACT Normandie

Les dossiers peuvent être déposés jusqu'au 9 septembre 14h par mail à :

Sophie Cabaret : <u>s.cabaret@anact.fr</u> pour les Hauts-de-France

Christèle Lamy : c.lamy@anact.fr pour la Normandie

Note d'intention reprenant :

- L'identité du porteur de projet:
- Une description du projet (type de projet, parties prenantes associées, enjeux, objectifs du projet, caractère innovant, principales étapes envisagées, la méthodologie, budget prévisionnel...)

A retenir

16 juin

Lancement de l'appel à projets

9 septembre

Date limite dépôt des candidatures

4 et 6 octobre

Phase 1 Collective Incubateur

(4 Octobre en Normandie 6 octobre en Hauts-de-France)

entre le 4 et 25 octobre Phase 2 individuelle incubateur

25 et 27 Octobre Phase 3 Collective Incubateur

(25 Octobre en Normandie 27 Octobre En Hauts-de-France)

Des questions ?

Pour aller plus loin

Sur le Fact :

https://www.anact.fr/services/fact



La Oualité de vie

Sur le sujet :

https://www.sante-et-travail.fr/droit-du-travail-se-met-peu-a-lheure-ecolo

https://www.anses.fr/fr/content/effets-du-changement-climatique-en-milieu-de-travail-des-risques-professionnels-augment%C3%A9s-et

https://www.lecese.fr/travaux-publies/climat-neutralite-carbone-et-justice-sociale-avis-du-cese-sur-le-projet-de-loi-portant-lutte-contre-le

Sur la QVT:

https://www.anact.fr/10-questions-sur-la-qualite-de-vie-au-travail

Du 20 au 24 juin : SQVT 2022 « En quête de sens au travail »

20 juin @ 08:00 - 24 juin @ 17:00



